

Prêt de livres 2026 / 2027

Conditions

Chers élèves, chers parents,

A la mise en place des nouveaux programmes, le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a subventionné l'achat de manuels scolaires pour les lycées. Sainte Famille Saintonge a reçu une dotation et a acheté les livres. Ces livres sont mis à disposition des élèves. Depuis plusieurs années, nous notons une dégradation des manuels. **A compter de la rentrée, les livres seront loués par les élèves et un chèque de caution sera demandé.** En effet, le lycée est responsable de la bonne gestion du stock.

Notre établissement prête les livres contre un chèque de caution d'un montant de :
Cette caution ne sera pas encaissée et sera détruite ou restituée (à votre convenance) à la fin de l'année quand tous les livres seront rendus en bon état. Si des manuels manquent à la restitution, ils seront déduits au prix du neuf, de la caution.

Lors de la semaine de rentrée scolaire, les livres seront distribués aux élèves, au CDI :

Merci d'apporter cette charte signée + le chèque de caution + le chèque de location (encaissé en septembre) à l'ordre de l'OGEC Ste Famille Saintonge.

- Chaque élève reçoit **ses livres codés par un numéro individuel en 1^{ère} page.**
- L'élève signe le formulaire de prêt de la documentaliste à réception de ceux-ci.

L'élève s'engage à respecter les livres :

Il est fortement conseillé de **les recouvrir et d'y coller une étiquette portant le nom et la classe.**

L'élève s'engage à respecter les dates de restitution :

Les livres prêtés devront être restitués à la documentaliste selon un calendrier communiqué (à tous les élèves concernés et leurs parents, sur Ecole Directe) durant le mois de mai. **La date limite de restitution sera aussi indiquée.**

Restitution :

Si au moment de la restitution des livres :

- Tous les livres sont rendus : l'élève signe le formulaire de restitution de la documentaliste.
- S'il manque des livres, l'élève devra les rendre impérativement sur un délai précis (cf. le calendrier de mai).
- Si les livres sont **endommagés (pris l'eau, déchirés, écrits de quelque manière que ce soit...)** ou **perdus**, ils devront être remplacés par une bonne occasion dans le délai précisé dans le calendrier de mai). Les parents seront prévenus sur Ecole Directe.
- Si l'élève rapporte un ou plusieurs livres qui ne sont pas ceux qui lui ont été attribués en début d'année, il devra les remplacer (ou les retrouver auprès de ses camarades) et les rapporter selon le délai imposé (cf. calendrier de mai). Les parents seront prévenus sur Ecole Directe.

Délai dépassé :

Tous les livres prêtés non rendus à la date limite de restitution seront facturés au prix du neuf.

Il est demandé aux élèves d'être très vigilants : on ne prête pas ses livres, on fait attention aux vols...Vous êtes responsables des ouvrages qui vous sont prêtés.

Une très bonne rentrée à tous !

A Bordeaux le

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Bonjour,

Votre enfant est scolarisé dans notre établissement, à la rentrée de septembre 2026.

Les manuels lui seront prêtés à l'année contre **un chèque de caution + un chèque de location** libellés **à l'ordre de OGEC Ste Famille Saintonge** (cf tableau ci-dessous).

- **Le chèque de location** sera encaissé dès septembre.
- **Le chèque de caution** sera conservé et vous sera restitué, en juin (**à réception de tous les livres, en bon état**) ou détruit (à votre convenance).

Tableau récapitulatif lycée Général et Technologique

Classes	Location	Caution
2nde GT	80 €	300 €
1ère G	70 €	300 €
TG	100 €	300 €
1ère STI2D	60 €	250 €
T STI2D	50 €	200 €